Procès-verbal de réunion MSPRH -SNPSP

En l'an deux mille seize et le trente et un du mois d'octobre, s'est tenue, au siège du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, une réunion de la commission centrale chargée du suivi des dossiers des partenaires sociaux avec les représentants du syndicat national des praticiens de santé publique (SNPSP).

Etaient présents : voir liste de présence jointe au présent procès-verbal

Le chargé d'études et de synthèse (CES) en charge du suivi des dossiers avec les partenaires sociaux au niveau du cabinet, a souhaité en sa qualité de président de séance, la bienvenue aux représentants (délégation) du SNPSP et informe l'assistance que les portes du dialogue et de la concertation dans un climat serein et franc sont toujours ouvertes et ce, conformément aux orientation de Mr le Ministre qui a érigé le dialogue comme option stratégique pour le développement du secteur de la santé et que la rencontre d'aujourd'hui s'inscrit d'ailleurs dans le processus de cycle de rencontres avec l'ensemble des partenaires sociaux **sans exclusion et sans exclusivité** , puis il a donné la parole au Secrétaire Général du SNPSP qui a salué à son tour cette initiative et le retour au dialogue qui intervient après six mois de rupture.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir la plateforme du SNPSP (Pv du 04 mai 2015), la délégation syndicale a demandé aux membres de la commission centrale du MSPRH des éclairages sur :

- Les actions en justice engagées par les directeurs des CHU de Mustapha et de Annaba à l'encontre des délégués syndicaux, actions que le SNPSP dénonce énergiquement,
- Le contenu d'un mail intranet du MSPRH adressé en date du 22 mai 2016 à certains directeurs de la santé de wilaya, où il ressort des déclarations considérées irrespectueuses envers la personne du président du SNPSP, et des directives non règlementaires à l'intention des directeurs des établissements de santé.
- La position de la tutelle suite au préavis de grève dans le cadre de l'intersyndicale déposé le 06 octobre 2016 relative aux dossiers de la retraite, le code du travail et la préservation du pouvoir d'achat,
- Les suites réservées à la demande d'être reçu en audience par Mr le Ministre.

Par ailleurs, la délégation syndicale dénonce le recours de l'administration aux ponctions sur salaires visant uniquement les adhérents du SNPSP.